6 – Utiliser la fonction « informations » pour accéder au détail des protections.

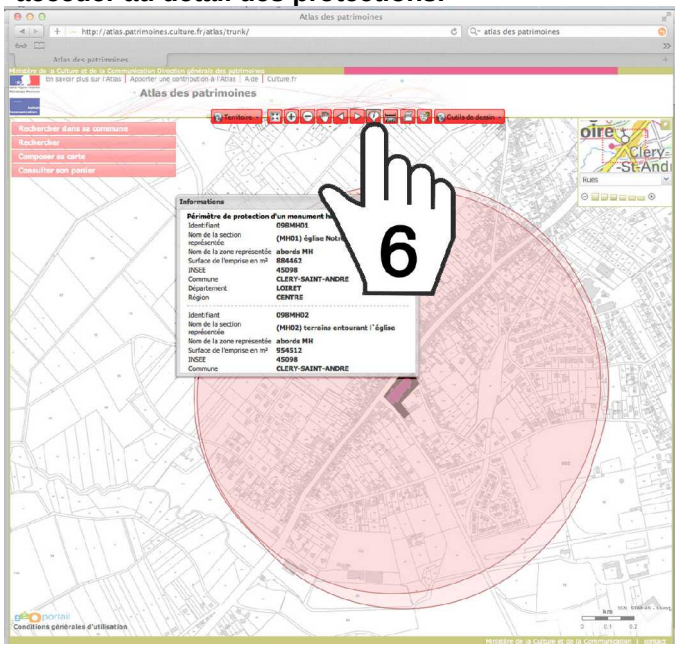

Avertissement :

Les données sont livrées exclusivement à titre d'information et ne présentent aucune valeur juridique. Elles peuvent à tout moment faire l'objet d'une mise à jour par les services de la DRAC. Les droits et obligations concernant les fichiers téléchargés sur ce site découlent de la législation en vigueur, et plus particulièrement de la directive sur la réutilisation des données publiques (Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003) et sa transposition en droit français (Ordonnance n°2005-650 du 6 juin 2005).

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine

direction régionale des affaires culturelles du Centre

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont des services relevant du ministère de la culture chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre, les STAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective de d'aménagement durable des territoires.

Les STAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés. Ils accompagnent également les principaux acteurs des politiques d'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'État en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'oeuvre.

STAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie – 18000 BOURGES
Téléphone : 02 48 48 17 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-16h45.
Mail : sdap.cher@culture.gouv.fr

STAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République -28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 36 45 85
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h, sauf les après-midi le lundi - mercredi et vendredi.
Mail : sdap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

STAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAUROUX
Téléphone : 02 54 08 78 80
Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-17h.
Mail : sdap.indre@culture.gouv.fr

STAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
Téléphone : 02 47 31 03 03
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Mail : sdap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

STAP du Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS
Téléphone : 02 54 55 76 80
Accueil téléphonique : les lundi et mercredi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
Mail : sdap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

STAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS
Téléphone : 02 38 53 34 26
Accueil téléphonique : le lundi de 10h30 à 12h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00.
Mail : sdap.loiret@culture.gouv.fr

fiche pratique vos projets dans les espaces protégés

direction régionale des affaires culturelles du Centre

LOCALISER VOTRE PROJET

ATLAS DES PATRIMOINES
Mode d'emploi

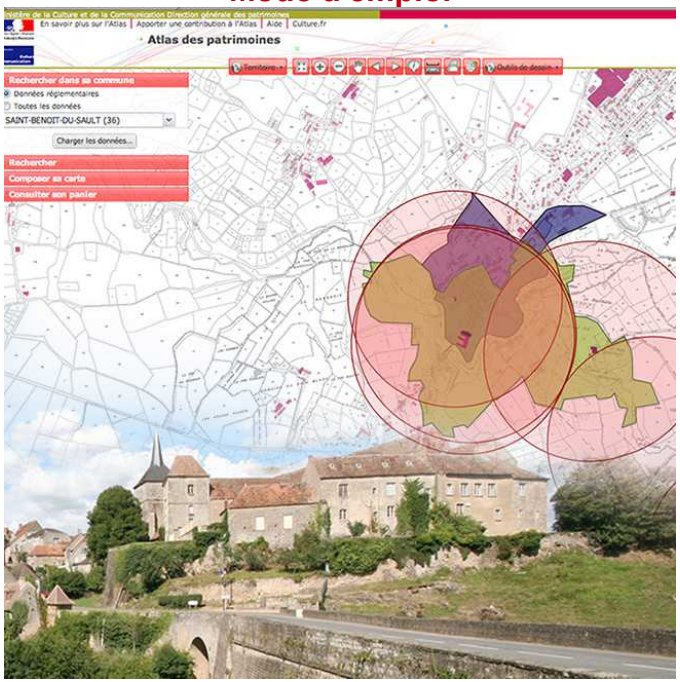

L'Atlas des patrimoines est une plate-forme cartographique accessible à tous, qui permet de localiser et d'accéder gratuitement aux informations géographiques patrimoniales. Cet atlas des patrimoines rend ainsi accessibles et visibles les monuments historiques, les espaces protégés (abords de monuments historiques, sites inscrits et classés, PSMV, ZPPAUP, AVAP, PPM), les zones de présomption de prescription archéologiques, les biens inscrits au patrimoine mondial, le patrimoine label XXe siècle et des documents cartographiques afférents à l'archéologie, l'histoire de l'art, l'architecture.

http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Contact : atlas.patrimoines @culture.gouv.fr

Qu'est-ce que l'Atlas des patrimoines :

L'Atlas des patrimoines développé par le ministère de la culture et de la communication vous propose une cartographique :
- des données règlementaires dans le domaine du patrimoine : monuments historiques et leurs périmètres de protection, zones de sensibilité archéologique, secteurs sauvegardés, Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), sites classés ou inscrits,
- des lieux et structures labellisés par l'Etat : patrimoine XXe, jardins remarquables, scènes nationales, scènes de musiques actuelles, musées de France, cinéma art et essai, conservatoires de musique, ...
- des équipements et autres entités qui composent le paysage culturel : bibliothèques, cinémas, écoles de musiques, oeuvres créées au titre de la commande publique ou du 1% artistique...

Il permet de visualiser, imprimer et, télécharger des données géographiques mises en ligne sur les territoires.

Localisez votre projet en six étapes :

1 – Consulter l'adresse : *www.atlas.patrimoine.culture.fr*

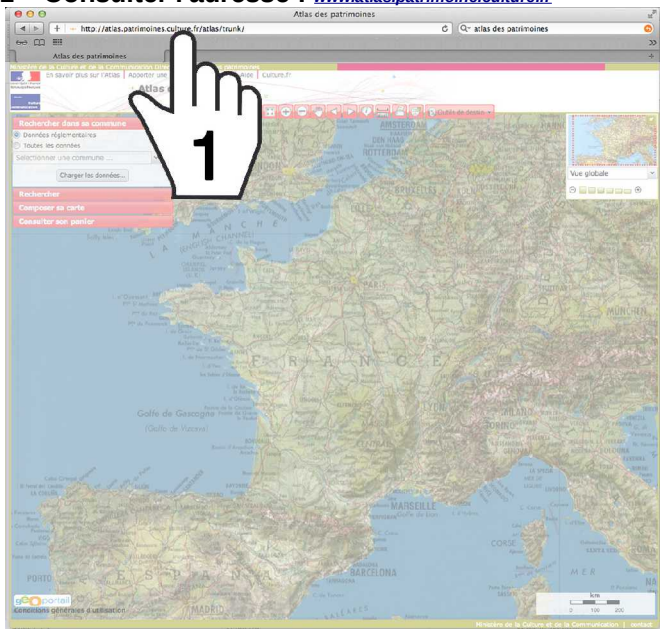

2 – Saisir le nom de la commune et cliquer le nom correspondant dans la liste proposée.

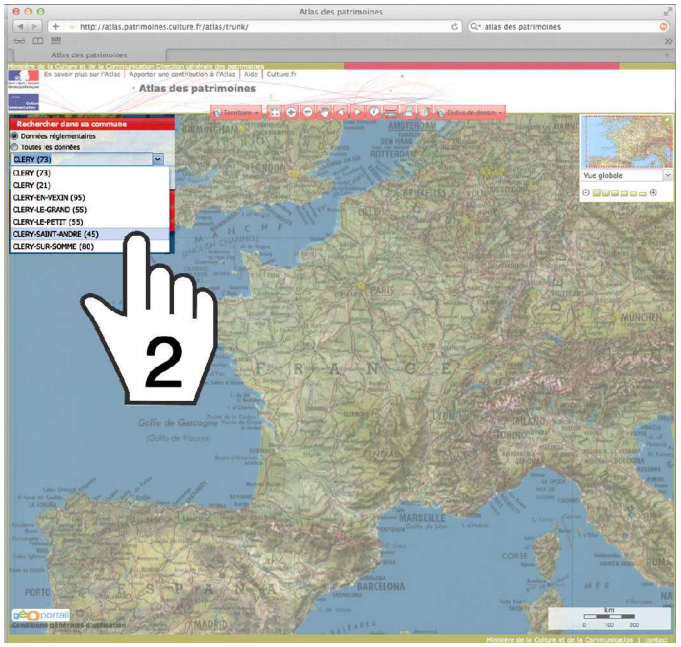

3 – Cliquer sur le bouton « Charger les données ».

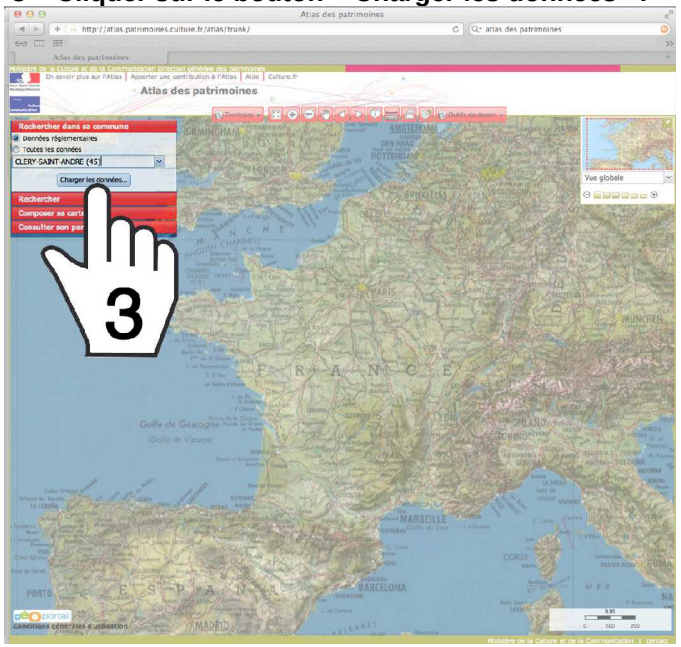

4 – Sélectionner les calques de données souhaitées (carte IGN, ortho-photo, parcelles cadastrales...).

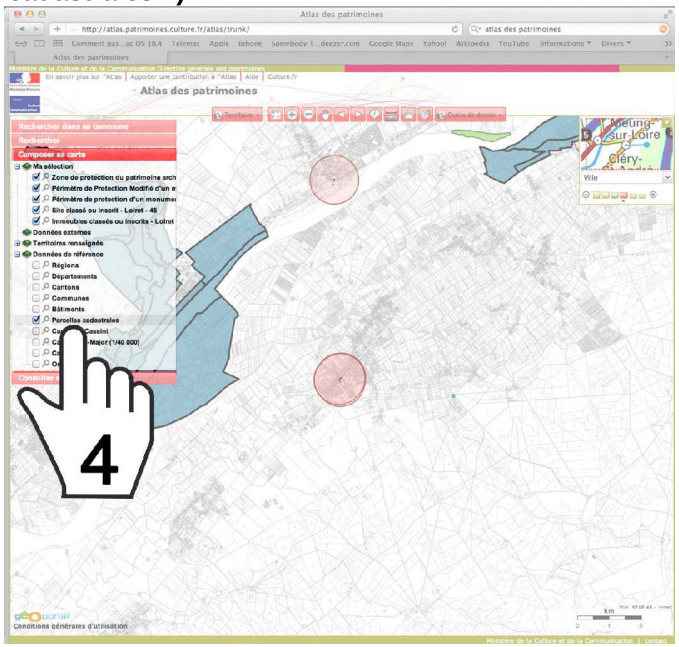

5 – Utiliser la fonction « zoom +/- » ou « déplacement » pour recadrer la carte.